Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL202560521062-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **douze**, suite de la convocation faite le **13 mai 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Ms ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie et LE BADEZET Cédrick,
Mme ROBIN Evelyne donne pouvoir à Mr LEGRAND Benoît,
Mme LE GAL Nathalie donne pouvoir à Mr LE SAEC Sébastien,
Mr LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 62 – 21 05 2026

VALIDATION DES DEVIS DE DÉBROUSSAILLAGE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de procéder à des travaux de **débroussaillage** sur le territoire communal ;
Considérant que ces travaux sont nécessaires pour assurer la **sécurité**, l'**entretien du patrimoine communal** et/ou la **prévention des risques d'incendie** ;
Vu les devis présentés, pour un passage par an :

- par l'entreprise EURL RURAL SERVICE HAMON pour un montant HT de 11 167.20€ soit 13 400.64€ TTC.
- par l'entreprise SARL NICOL pour un montant HT de 13 246.00€ soit 15 895.20€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstentions,

- **DECIDE** de valider la prestation de l'entreprise EURL RURAL SERVICE HAMON pour un montant **HT de 11 167.20€ soit 13 400.64€ TTC**, pour un passage au mois de juin.

- **DONNE** pouvoir à Madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *